

Courcelles * Trélou-sur-Marne * Chassins * L'Erolle * Avize



Le Mot du Maire

MESDAMES, MESSIEURS, CHERS AMIS,

Nous venons de « vivre » ou « subir », selon le ressenti de chacun, une année 2024 à l'image des précédentes, particulièrement compliquée.

Nous ne nous pouvons pas rester indifférents au contexte actuel auquel notre pays est confronté. Après une crise sociale en 1999, deux années de crises sanitaires 2020 et 2021, les années 2022 et 2023 ont vu la guerre arriver à notre porte. Nous savons parfaitement que ces contraintes pèsent énormément sur notre vie sociale et économique.

Avant de nous projeter à « bras le corps » dans le **Futur 2025**, j'ai ici une pensée empreinte d'émotions et de respect pour celles et ceux plus vulnérables par la maladie, l'isolement, ceux qui malheureusement, ont rejoint les « Étoiles », laissant derrière eux un grand vide... Ils resteront présents dans nos pensées et nos mémoires pour l'éternité ! Pour nous, l'année 2024 aura débuté avec une extrême violence. En ce samedi 10 février, alors qu'il se rendait en intervention avec ses collègues, Jérémie sapeur-pompier volontaire a perdu la vie à l'âge de 35 ans.

L'hommage national, qui lui a été rendu en présence de Monsieur le Ministre de l'intérieur Gérald DARMAIN, a fortifié l'image de Jérémie, particulièrement reconnu pour son dévouement, son dynamisme et son engagement au profit des autres.

"*Adjudant Jérémie Fontaine, la nation s'incline devant vous*" a déclaré le ministre.

Élevé au grade d'adjudant à titre posthume, il a également reçu : la distinction de chevalier de l'ordre national du mérite, la médaille de la sécurité intérieure, échelon or, la médaille des sapeurs-pompiers avec rosette pour service exceptionnel, échelon or, et la médaille du courage et du dévouement.

Et, en ce dimanche 12 mai après-midi, grêles et pluies torrentielles se sont abattues sur notre village, ravageant de nombreuses parcelles de vignes, inondant plusieurs maisons et n'épargnant ni les routes ni le pont de la rue Victor HUGO.

Quoi qu'il en soit, la vie doit continuer. Il faut avoir des projets, il faut sans cesse améliorer notre cadre de vie, il faut préparer l'avenir de notre jeunesse. C'est notre but à tous et c'est ce à quoi nous nous employons au niveau de notre commune.

Ayons espoir et gardons confiance en l'avenir. Sachez que c'est dans cet état d'esprit que vos élus et les agents restent mobilisés pour conduire nos projets et surtout adapter nos décisions face à cette crise, tout en préservant votre sécurité et la cadre de vie de notre commune.

Les projets pour 2025 sont nombreux. Cependant, le contexte économique ne nous permettra pas, sans doute, de les réaliser aussi rapidement que nous le souhaiterions. Ils restent d'actualité, ils se réaliseront et ne seront pas abandonnés.

Continuons à faire preuve d'un optimisme raisonné dans l'avenir et refusons le renoncement.

Mes adjoints, le Conseil Municipal, le Personnel Communal, s'associent à moi, avec cœur, passion et foi en notre village, pour souhaiter à chacune et chacun d'entre vous, à vos proches et tous ceux que vous aimez et qui vous aiment, une **Belle et Heureuse Année 2025 et surtout une bonne Santé.**

Amitiés

Daniel GIRARDIN

Les actions communales

Marquage au sol expérimental :

Le test de signalisation routière horizontale est un dispositif de communication qui, nous l'espérons, influencera les comportements de conduite attendus.



Suite aux orages du 12 mai 2024 et du 9 octobre 2024, de nombreux dégâts dans les bois et chemins communaux sont encore à déplorer. Suite à de nombreuses interventions déclarées, les plus urgentes ont pu être réalisées. Tout le monde œuvre pour améliorer la situation.



Le grès du ru : l'accès au bois des archettes a été amélioré. Un guai en béton a été coulé. Un trou de 1.10 m de profondeur, 2.20 m de large et 6.40 m de long formé lors de l'orage a été rebouché. Du broyage forestier a été utile pour le passage des engins (tracteur et pelle).

Suite au deuxième orage du mois d'octobre, il est encore nécessaire d'intervenir sur ce même chemin dès que possible.

Cependant, nous rencontrons plusieurs difficultés :

- avec le temps,
- la disponibilité des entreprises,
- la clôture des budgets.



Le chemin allant au bois de la boulangère a énormément été raviné et n'était plus praticable. Le fossé a été reprofilé tout comme le chemin. L'ouvrage abîmé a été remplacé par un tuyau annelé de \varnothing 600 mm.



Travaux rue Jean Jaurès

La première partie des travaux s'est terminée début décembre. L'enfouissement du réseau électrique et du réseau Télécom ainsi que le raccordement à la fibre ont été effectués. Les tuyaux en plomb reliant encore quelques habitations en eau potable furent changés. De nouveaux luminaires LED ont été installés. Comme tous chantiers de cette importance, ces travaux ont pu engendrer quelques désagréments.

Les travaux se poursuivront en 2025.





Il faut remercier les personnes qui, par leur initiative, améliorent le passage de l'eau au travers de notre village : par exemple, au chemin des hattiers, un talus a été consolidé en grés, comme la commune l'a fait de son côté.



Les riverains qui ne l'ont pas encore fait pourraient en prendre exemple.

Nous rappelons que l'entretien de la végétation aquatique permet de conserver un bon écoulement,

mais il faut maîtriser et enlever les embâcles. *«En moyenne chaque année en France, 6 600 communes font l'objet d'une reconnaissance d'état de catastrophe naturelle. Inondation et coulées de boues en sont les premières causes.»* Extrait tiré de la revue agence de l'eau seine Normandie CONFLUENCE



Suite à la demande des parents d'élèves, un abri pour se protéger de la pluie a été fabriqué par Pascal. Les parents peuvent ainsi attendre au sec.



L'abri pour attendre le bus à Chassins a été rénové par Pascal.

Pluviale : Chaque année, un budget de 5000 € est réservé à l'entretien des canalisations d'eaux pluviales. Nous y retrouvons beaucoup de cailloux, sable et ciment ce qui créent parfois de gros bouchons. C'est pour cette raison que le pluvial est parfois saturé. Il est important d'être méticuleux : lors de travaux de maçonnerie, veillez à ne pas mettre dans le pluvial les résidus de ravalement, la laitance de ciment ou bien du sable ou encore laisser les tas de grève sur la trajectoire de l'eau de ruissèlement...

Des petits gestes peuvent parfois avoir de grandes répercutions ...



Une commune active



Chaque année, **les élèves de CM2** partant vers la 6ème reçoivent une récompense. Ce fut, longtemps, fut un dictionnaire, mais il a fallu évoluer avec le temps ...

Les enfants ont reçu :

- une clé USB, des écouteurs, un stylo bille effaçable avec recharge et gomme, offerts par la municipalité,
- un livre par l'Education Nationale.

Nous leur souhaitons une bonne continuation scolaire .



L'Armistice du **14 juillet 2024** fut célébré sans grand engouement cette année ...

C'est depuis 1880 et la III^e République que le *14 juillet* est devenu le jour de la fête nationale en référence au *14 juillet 1789* (prise de la Bastille).



La veille, la retraite aux flambeaux a connu, quant à elle, un franc succès. Il en est de même pour le bal des pompiers où des jeux pour petits et grands ont été proposés à tous gratuitement..



Halloween À Trélou ...



Bravo aux personnes ayant décoré leur maison !



Octobre Rose est le mois dédié à la prévention, à l'information et au soutien des personnes touchées par le cancer du sein. Chaque année, en France, plus de 2,5 millions de femmes se font dépister. Organisée pour la première fois à Trélou-sur-Marne, par le CST, une marche de 4 ou 8 Km au choix a été proposée à travers nos beaux paysages. Nous avons clos ces parcours par le verre de l'amitié offert par la municipalité dans une ambiance fort sympathique. L'inscription minimum était de 5€. Merci à tous pour votre mobilisation.



Cette action a permis de reverser à ATOUTCANCER la somme de 248.70 €



11 novembre, l'armistice de la Première Guerre mondiale (1914-1918)

A Trélou-sur-Marne, après s'être tous réunis devant l'église, nos Jeunes Sapeurs pompiers et Sapeurs pompiers ont donné le pas au cortège en direction du cimetière pour un premier hommage et fleurir les tombes de nos soldats morts pour la France. Ensuite, le cortège s'est dirigé vers le monument aux morts sur la place de l'Europe pour un hommage à ces millions de soldats morts pour défendre notre pays.

Nous étions nombreux cette année pour perpétuer ce souvenir et ne pas oublier ...



L'exposition de Noël, réservée aux parents des enfants participant aux mercredis récréatifs, a rencontré un réel succès.

Les enfants ont eu la joie d'exposer leurs réalisations, toutes les unes comme les autres très belles. Les parents furent ravis de l'accueil réservé et ont pu partager ainsi avec leurs enfants et les animatrices un moment convivial avec des petits fours et un rafraîchissement pour fêter la fin d'année.

Nos animatrices n'ont pas manqué de remerciements et de félicitations.



Les sapeurs pompiers ont célébré la Saint BARBE le samedi 14 décembre 2024, une cérémonie très émouvante. L'année 2024 a été particulièrement riche en défis pour nos 15 sapeurs pompiers volontaires du centre de secours. Plusieurs d'entre eux se sont vus remettre un nouveau grade, l'occasion de mettre à l'honneur l'engagement sans faille de ces soldats du feu durant cette année. La section des JSP (Jeunes Sapeurs Pompiers), 5 premières et 9 secondes années. Ils ont participé au cross départementale des Pompiers, Juliette (JSP 2) est arrivée 1ère de sa catégorie. Tous ont été félicités à la fois par le député Jocelyn DESSIGNY, la conseillère département Anne MARICOT, le commandant BUTTIGHOFFER représentant du SDIS et Daniel GIRARDIN, le Maire.

Nous avons tous entendu « Vous êtes la fierté du département »

252 interventions furent réalisées en 2024.

Des remerciements à :

Guillaume GOBERT, Chiropracteur qui a soigné gracieusement les sapeurs pompiers après leur accident.

Nicolas PETRÉ, marbrier pour la rénovation de la stèle à l'honneur de nos soldats du feu, morts dans l'exercice de leur fonction.

La municipalité et M. et Mme HARANT pour la mise à disposition de leurs salariés, ce qui offre plus de disponibilité.



Dates à retenir : les portes ouvertes le 17 mai 2025 , le bal des pompiers le 13 juillet 2025 .

Concert de Gospel à l'Eglise Saint-Médard.

Samedi 14 décembre 2024, une centaine de personnes ont pu apprécier l'acoustique et la beauté des lieux, emportées par l'énergie, l'émotion et la passion communicative des 28 choristes, violoncelliste et pianiste de la région Rémoise. Les spectateurs en ont eu pour leurs yeux et leurs oreilles. Ils ont écouté mais aussi fredonné des morceaux issus de la musique noire américaine ainsi que des classiques qui ont bercé tant de générations.



Oh happy day, Oh happy day ...



Nos commerces ambulants ...

Chaque jour sur la place,
deux distributeurs :
pains et viennoiseries
&
bouquets de fleurs



Chaque jeudi,
le Boucher
de Jaulgonne
de 8h00 à 12h00



Informations pour nos déchets :

Mensualisation de l'abonnement « déchets service »

La mensualisation de l'abonnement « déchets service » est maintenant possible. Cette démarche est volontaire par les abonnés qui le désirent. Il vous a été proposé avec votre facture du second semestre 2024. En cas de besoin, vous pouvez vous rapprocher du service déchets au 03 23 85 34 97 ou service-dechets@carct.fr

Lieu-dit de l'Anneau Brulé	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
 ÉTÉ	Fermé	Fermé	Fermé	9h - 12h	Fermé	9h - 12h
	13h30 - 18h	13h30 - 18h	13h30 - 18h	Fermé	13h30 - 18h	13h30 - 18h
 HIVER	Fermé	Fermé	Fermé	9h - 12h	Fermé	9h - 12h
	13h30 - 16h30	13h30 - 16h30	13h30 - 16h30	Fermé	13h30 - 17h	13h30 - 17h

Maison France Service ...

Vous renseigne et peut vous accompagner dans toutes vos démarches administratives :

La maison de l'AGGLO

1 rond-point du Cahot

02 330 Condé-en-Brie

Ouvert chaque Vendredi de 9h00 à 12h45 et de 13h30 à 17h00 sur rendez-vous au :

03 23 69 75 41 ou maisondelagglo@carct.fr

Une MAM à Trélou-sur-Marne ...



Maison d'Assistants Maternelles
'Les P'tits Bouchons'

MAM Les P'tits Bouchons

11 rue Victor Hugo

02850 Trélou -Sur-Marne

07.82.38.71.44

mam.lesptitsbouchons.003@gmail.com

Pour cette nouvelle année, il reste quelques places de disponibles à la MAM « Les P'tits Bouchons ». Alors, n'hésitez pas à vous renseigner auprès d'Aurélie, Aurore et Laëtitia. Nous nous ferons un plaisir de vous répondre.

Vous pouvez également nous suivre sur les réseaux sociaux.

A très vite, pour de nouvelles aventures !

La MAM est ouverte du Lundi au Vendredi.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements.



Les assistantes maternelles de Trélou-sur-Marne...



DA SILVA Elodie

6 chemin de Cornet

02850 Trélou-sur-Marne

06.60.78.99.44



HUBERT Karine

56 rue Jean Jaurès

02850 Trélou sur Marne

06.80.84.62.33



PETRE Célia

8 rue Molière Chassins

02850 Trélou-sur Marne

07.50.37.32.89



NOUVIAN Sylvie

6 lotissement la Baudière

02850 Trélou-sur-Marne

06.74.40.47.18

Communications des Associations

Emmanuelle DARTOIS vous attend chaque Mercredi ,
à la salle polyvalente de Trélou-sur-Marne....

18h30 cardio-renfo ou FAC (Renforcement ciblé Fessier/Abdos/
Cuisses),

19h30 : Pilates / Stretch.

Inscriptions au 06.09.40.66.92



Loto :

samedi 15 février 2025

salle polyvalente, à 20h30.

Bal à Dormans :

le 19 avril 2025

Renseignements auprès de Frédérique GUEUCIER
au 06.13.71.61.92.



Yoga sur chaise avec Cynthia MONTICELLI, professeure de yoga

Pour un mieux être au quotidien, quelque soit votre condition physique.

Le Mercredi de 16h30 à 17h30 à la salle polyvalente de Trélou-sur-Marne

Mail : cynthiayoga@gmail.com Tél : 06 74 13 32 18 FB : Yogasana-sud de l'Aisne



Cercle sportif de Trélou-sur-Marne



Les membres du club de rollers ont de nouveau chaussés leurs patins depuis la rentrée de septembre. Beaucoup de nouvelles inscriptions cette année : 37 licenciés de 6 ans à 72 ans.

Les cours se déroulent toujours le samedi au gymnase de Dormans :

- de 9h00 à 10h30 pour la vitesse confirmée,
- de 10h30 à 12h00 pour les débutants et loisirs.

Nous profitons des fêtes de fin d'année pour clore ce premier trimestre par notre challenge inter-club pendant lequel les patineurs peuvent s'adonner à des épreuves d'habileté et de vitesse. De bons moments de partage.

N'hésitez pas à nous rejoindre ou au moins essayer de chausser si le cœur vous en dit !

Comme l'année dernière, certains ont prévu de participer au

- 6h00 de Troyes,
- 24h00 du Mans.

Cinéma



Mercredi 26 février 2025

Lotos :

Samedi 08 Mars 2025

Dimanche 18 mai 2025

salle polyvalente.

Brocante

Dimanche 27 juillet 2025

Syndicat Apicole du Sud de l'Aisne



Une date unique à retenir pour l'Assemblée générale des trois structures :

- Syndicat Apicole du Sud de l'Aisne,
- Rucher Ecole du Bas de l'Aisne,
- Nouveau Groupement de Défense Sanitaire Apicole de l'Aisne.

Samedi 25 janvier 2025, à la salle polyvalente, de 10h à 17h30

Bibliothèque Municipale de Trélou-sur-Marne

Inscription gratuite

Chaque année, la commune investit pour alimenter la bibliothèque en livres pour enfants et adultes.

Un contrat avec la bibliothèque de Soissons permet un renouvellement régulier.

Horaires :

Lundi de 16h30 à 18h00

Jeudi de 17h30 à 19h00

Coup de cœur d'une lectrice

Plus grand que le ciel

de Virginie GRIMALDI

Elsa et Vincent se croisent chaque mercredi dans la salle d'attente de leur psychiatre.

Elle est écorchée et mordante. Il est rêveur et intranquille.

Elle est conseillère funéraire.

Il est romancier.

Elle vient de perdre son père.

Il cache sa plus grande blessure.

Elle est en retard. Il est en avance.

Ils ont pourtant rendez-vous.

Entre deux éclats de rire, Virginie Grimaldi capte ces instants fragiles où l'empreinte des souvenirs se mêle aux promesses d'une rencontre.



Les amis du lac



En avril 2024, quelques habitants de Trélou se sont réunis après la découverte d'un projet de vente du Lac. En mai, l'association des Amis du Lac est déclarée officiellement et elle n'a cessé de grandir depuis !

Nous tenons particulièrement à remercier tous ceux qui nous ont rejoints, soutenus, conseillés, écoutés... Ces moments de rencontres et d'échanges ont été un véritable moteur pour avancer et construire ensemble ce projet !

Aujourd'hui, nous sommes en train de finaliser une convention de partenariat avec l'association Trélou Passion afin de définir clairement les rôles et missions de chacun. L'objectif est que l'entente entre tous reste aussi bonne et fructueuse que jusqu'à présent.

Nous sommes également en attente d'une proposition de la Mairie. Les échanges et les contacts avec nos élus sont essentiels pour nous, toujours dans l'objectif d'avancer ensemble...

Nous vous donnons rendez-vous très prochainement pour la première Assemblée Générale de l'association. Les membres seront informés par courriel, la date sera aussi annoncée sur les réseaux sociaux.



Commission fêtes et cérémonies : décorations



MERCI aux bénévoles pour la préparation des nouvelles décorations pour les fêtes de fin d'année et plus particulièrement à Julien HERAULT pour avoir donné de son temps à la confection de ces très beaux sujets en bois.



Jardiniers

Soyez acteurs de la préservation de la ressource en eau !



Les pollutions d'origine industrielle, agricole et urbaine impactent la qualité des rivières et des nappes souterraines. Il est donc important que tous les acteurs agissent pour protéger les ressources en eau et garantir une distribution d'eau conforme aux normes alimentaires.

En tant que jardiniers, vous avez un rôle à jouer !

Les pesticides au jardin

Au jardin, la solution pour lutter contre les maladies, les ravageurs, les herbes concurrentes a longtemps consisté en l'utilisation des pesticides.

Les jardiniers amateurs n'ont pas toujours mesuré les risques liés à leurs utilisations d'autant que ces produits étaient commercialisés en libre-service. Le surdosage, les conditions de traitement non favorables, le mauvais stockage de ces produits ont constitué des sources de pollution pour les sols et l'eau.

Evolution de la réglementation

Depuis plusieurs années, la réglementation évolue et interdit l'utilisation des pesticides pour la gestion des jardins et des espaces verts (Loi LABBE du 6 février 2014 et ses révisions successives).

Depuis le 1er janvier 2019, les particuliers et jardiniers amateurs ont l'interdiction d'acheter et de stocker des pesticides.

Les méthodes alternatives

Les méthodes alternatives de jardinage sont plus respectueuses de la biodiversité et de la qualité de l'eau, à condition qu'elles soient correctement mises en pratique.

Exemples de techniques et astuces pour tous

- pailler les massifs et potagers pour prévenir et limiter la germination des herbes indésirables
- biner pour ôter les adventices dès leur apparition et «casser» les crevasses en cas de fortes chaleurs
- réaliser son propre compost pour enrichir la terre
- récupérer l'eau de pluie pour l'arrosage
- multiplier les refuges pour les petits animaux et les insectes
- associer les plantes pour améliorer les rendements et diminuer la présence des ravageurs

Exemples de solutions proposées à la vente

Des produits de biocontrôle, conformes à la réglementation, permettent de lutter contre les maladies, les ravageurs et les herbes indésirables :

- les macro-organismes : insectes, acariens
- les micro-organismes : bactéries, champignons
- les substances naturelles : terre de diatomée, bicarbonate de soude



ATTENTION, respectez le mode d'emploi et les dosages !

Une communication de :

USES
Eau Sud de l'Aisne

Informations utiles ...

Panneau Pocket n°1 en France

Les informations et alertes de la Commune sont sur PanneauPocket

- 1 Téléchargez gratuitement l'application
- 2 Recherchez la Commune ou le Code Postal
- 3 Cliquez sur le ❤️ pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications

Scannez-moi

Play Store Apple Store App Gallery

The image shows a smartphone displaying the Panneau Pocket app interface. The screen shows a notification about a public lighting problem and a request for reports. Below the notification is a photo of a town hall building. The app's bottom navigation bar includes icons for 'RECHERCHE', 'FAVORIS', 'AGENDA', and 'AUTRES'.

Nous rappelons que pour être informé de l'actualité de notre commune, nous proposons GRATUITEMENT de télécharger l'application

PANNEAU POCKET.

Cette inscription sur Panneau Pocket permet aux administrés de prendre connaissance des événements qui ont lieu sur la commune : coupure d'eau et d'électricité, travaux.....

Des informations sur d'autres communes ou gendarmeries avoisinantes adhérentes sont également disponibles.

Un outil très utile !

N'hésitez pas à l'installer.

Rappel de quelques règles élémentaires du « bien vivre ensemble »

Nos amis les bêtes ...

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour les enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Il est demandé aux propriétaires d'animaux de veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation.

Aboiements d'un chien : est-ce une nuisance sonore ?

Que dit la loi sur les aboiements intempestifs d'un chien ?

L'article R1336-5 du Code de la santé publique dispose que : aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'Homme, dans un lieu public ou privé ; il importe peu que le bruit soit causé par une personne elle-même, par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde, ou encore d'un animal placé sous sa responsabilité.

Selon la loi, on parle de "bruits de comportements" pour désigner ce type de nuisances sonores.

Ainsi, les aboiements d'un chien sont générateurs d'un trouble reconnu par la loi (Code de la santé publique) et peuvent, de ce fait, être sanctionnés.

Outre le critère de répétition, primordial, il suffit que les aboiements du chien soient : continuels (le chien aboie toute la journée ou toute la nuit), et/ou intenses (même si le Code de la santé publique ne définit pas de seuil de tolérance pour la puissance des aboiements d'un animal). L'une de ces situations est suffisante à caractériser la situation de tapage. On parle également dans ce cas de "trouble anormal de voisinage".

Extrait de l'Arrêté Municipal du 18 décembre 2023 : « Les chiens doivent être tenus en laisse »

Article 1 : il est expressément interdit de laisser les animaux divaguer sur la voie publique sur l'ensemble de la commune, seuls et sans son maître ou gardien.

Article 2 : Dans l'ensemble de l'espace de la commune urbanisé ou pas, tout chien circulant sur la voie publique et les espaces publics doit être impérativement tenu en laisse.

Article 3 : Les dispositions du présent arrêté seront affichées conformément aux règles en vigueur.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Maire et les employés communaux sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

L'entretien des trottoirs lorsqu'ils existent

En toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de nettoyer les trottoirs et le caniveau en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales. Le maintien en état de propreté des avaloirs placés près des trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales est à la charge des propriétaires ou locataires. Ceux-ci doivent veiller à ce qu'ils ne soient jamais obstrués. Les produits de balayage doivent être mis dans des sacs poubelles puis en bac afin d'être enlevés, dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.

En temps de neige ou de verglas, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige au droit de la façade de leur maison ou de leur terrain sur la largeur du trottoir jusqu'au caniveau. En cas de verglas ou le sol demeurant glissant après son déneigement, et afin de prévenir tout accident, du sel ou sable sera épandu. L'épandage du sel est interdit sur les terre-pleins et les endroits plantés d'arbres.

La réglementation des tontes, autres travaux bruyants et brûlage à l'air

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc... ne peuvent être effectués que du **Lundi au Samedi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H00, les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00.** Arrêté préfectoral 19 avril 2016.

« Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères ainsi que des déchets d'hydrocarbures et de produits dérivés de la pétrochimie (pneu, huile de moteur, etc...) est interdit ». Extrait de l'article 84 du Règlement Sanitaire Départementale (RSD). Par ailleurs, selon le décret n° 2002-540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets, les déchets de jardins et de parcs sont considérés comme des déchets ménagers.

Les associations



Section Locale

Président : Jean-Louis COUVENT

Tél : 06.31.98.03.35



Présidente :

Frédérique GUEUCIER

Tel : 06 13 71 61 92

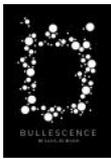
www.trelou-country.fr

Gueucier.michel@orange.fr



Amicale des Sapeurs Pompiers

Président : Julien HERAULT



La Beauté du geste

Tel : 06 33 32 97 75

Site : bullescence.com



Société de Chasse

Président :

Jean-Claude OLIVIER



Cercle sportif de Trélou

Président : Bertrand OLIVIER

cst.rodolphe@orange.fr



Fitness

Emmanuelle DARTOIS

Tél : 06.09.40.66.92



Président : Adrien LARANGOT

Tel : 06 76 13 83 84

Mail : assotreloupassion@gmail.com

Site : treloupassion.skyrock.com



Président : Léo ASSAILLY

Tél : 07.71.11.34.22

famillesrurales02850@gmail.com



Tel : 07.82.38.71.44

mam.lesptitsbouchons.003@gmail.c



Les Amis du Lac

Présidente : Dominique BŒUF

Tél : 06.87.42.67.70

Lesamisdulacdetrelou@gmail.com



Syndicat Apicole du Sud de l'Aisne

Présidente :

Sylviane LECOMTE

Tel : 06 82 77 58 36

syndicatapicolsudaisne@gmail.com

syndicatapicolesudaisne.e-monsite.com

L'Agence Postale Communale

Vous serez accueillis par Valérie

du lundi au samedi de 9h00 à 11h30.

Tous renseignements au 03 23 70 27 57.



AGENCE POSTALE
COMMUNALE

Etat civil

Naissances : Félicitations aux heureux parents !

AÏSSANI Jade, le 27 octobre 2024, à Reims.

NGUYEN Swann, le 02 novembre 2024, à Epernay.

Mariages : Félicitations aux heureux mariés.

VASSEUR Fabrice & DENIZART Katia, le 20 juillet 2024.



Décès : Sincères condoléances aux familles.

GUIBORA Patrick, le 25 mai 2024, à Orléans,

LAURENT Denise Vve GUEDET, le 02 juillet 2024, à Trélou-sur-Marne,

MARIETTE Dann, le 30 juillet 2024, à Trélou-sur-Marne,

LEBLOND Janine Vve CHARLOT, le 23 août 2024, à Nogent-l'Artaud,

REAULT Claude, le 05 septembre 2024, à Château-Thierry,

IZARN Bernard, le 8 septembre 2024, à Trélou-sur-Marne,

BONNENFANT Jacques, le 19 septembre 2024, à Epernay,

ROUMIEUX Jacques, le 16 octobre 2024, à Château-Thierry,

RASSENEUR Roger, 21 octobre 2024, à Dormans.

Claude RÉAULT , ancien charcutier de métier et ami des chasseurs, s'en est allé le 05 septembre 2024 à Château-Thierry, à l'âge de 92 ans. Il était "**coulonneux**" (nom donné à l'éleveur de pigeons). Cette passion se perpétue dans les Hauts-de-France. C'était un fervent de colombophilie (élevage de pigeons voyageurs pour concours). Jeune, il a pratiqué la course à pieds, a organisé des rassemblements sportifs de type cross. Un homme très convivial, il était passionné et aimé transmettre ses passions.



Jacques BONNENFANT s'en est allé le 19 septembre 2024, à l'âge de 76 ans. Dès son apprentissage à 14 ans et jusqu'à sa retraite, bien méritée, il a fait carrière à la fonderie Denis, comme beaucoup de jeunes du village ou des alentours. Il aimait la nature, la chasse, faire du bois.



Bernard et Marie-Jeanne HERAULT, enfants du village de « TRELOUP ».

Bernard était membre très actif de nombreuses associations (Tré'loisirs, Joie de vivre, la chasse, Familles rurales...) depuis de nombreuses années.

Marie-Jeanne a longtemps travaillé pour la commune avec les enfants à la garderie et à la cantine.

Ils sont partis vivre près de Carcassonne pour y vivre des jours bien plus chaud ...

« Je suis encore en short » m'a-t-il dit lors de notre dernier appel et nous, nous avons eu de la neige ...

Nous leur avons organisé un petit pot de l'amitié pour qu'il ne nous oublie pas car nous, nous ne les oublierons jamais.

Mairie de Trélou-sur-Marne

Ouverture au public :

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 13h30 à 17h30

Adresse électronique : contact@mairietrelou.fr

Téléphone : 03 23 70 25 34

Site web : www.mairie-trelou-sur-marne.fr

Et aussi sur sa page Facebook : [Trelou Mon Village](#)